

SÉANCE DU 31 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six le trente et un août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CURUTCHARRY Antton, Maire

Etaient présents : Mme AIRE Paxkalin, M. ALFARO Gexan, M. BIBES Jean Paul, Mme BIDART Leire, M. CLAUZEL Sébastien, Mme CROUSPEYRE Cécile, M. CURUTCHARRY Antton, M. ETCHEVERRIA Pantxo, Mme ETCHEVERRY Odile, Mme EZCURRA Gemma, Mme GOUFFRANT Sylvie, M. ITHURBURUA Daniel, M. LANDACHOCO Philippe, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, Mme MORTALENA Elisabeth,

Procurator(s) : M. CHERBERO Betti donne pouvoir à M. CURUTCHARRY Antton, Mme OÇAFRAIN Diane donne pouvoir à Mme AIRE Paxkalin

Etaient excusés : M. CHERBERO Betti, Mme OÇAFRAIN Diane

Absent : M. OÇAFRAIN Jean Paul

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BIBES Jean Paul

Date convocation : 24 août 2026 - Date d'affichage : 24 août 2026

OBJET : VALIDATION DE L'OCTROI D'UNE AIDE AU LOYER POUR L'ENTREPRISE BIEN ARTEAN - NOMENCLATURE 7.5

Le Maire rappelle que par délibération en date du .03 juin 2026 un dispositif d'aide aux loyers commerciaux et artisanaux a été créé. Monsieur le Maire précise que le dossier de demande d'aide présenté par l'entreprise a été examiné et validé par la commission Economie

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **VALIDE** l'octroi d'une aide au loyer de **200 € par mois, à compter du 01/09/2026** et pendant 2 ans à l'entreprise BIEN ARTEAN

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 18

POUR : 18

CONTRE : /

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 07/09 /2026

Et après transmission en sous-préfecture le 07/09 /2026

Antton CURUTCHARRY

